

Le GT du Foncier Innovant a rendu son verdict...

... Et il n' y avait guère besoin d'une IA (Intelligence Artificielle) hyper développée pour en deviner quels en seraient les contours. Pour l'administration, l'utilisation d'une technologie algorithmique reste un formidable outil aidant les agentes et agents dans la réalisation de leurs missions, un moyen efficace de lutte contre la fraude fiscale ainsi qu'un garant de l'équité fiscale entre contribuables. Inutile de préciser que pour notre organisation syndicale la réalité est bien plus contrastée. Les problématiques qui ont touché la lenteur de l'utilisation des applicatifs sur ICAD ont été reconnus. Les chargements des orthophotos restent encore trop longs. Solidaires Finances Publiques s'inquiète de l'insuffisance des bandes passantes qui génèrent de plus en plus ces ralentissements sur nombre d'applicatifs de notre administration.

Emplois supprimés

Solidaires Finances Publiques reste en opposition frontale sur la manière dont sont employés les outils technologiques, notamment d'IA, à la DGFIP. Il ne s'agit nullement de faire de l'anti-technologisme primaire mais bien de constater une implacable réalité. Les développements de ces technologies pseudo innovantes ont pour corollaire la suppression immédiate d'emplois. L'administration a beau jeu de prétendre que ces outils ne seraient qu'une aide supplémentaire aux agents les faits sont têtus. Le document signé de la main du Directeur Général Adjoint consacrant le versement de 12 millions d'euros du Fonds de Transformation de l'Action Publique pour la mise en route du projet Foncier Innovant détaillait dans les gains attendus, l'économie de 300 ETP sur 3 ans. L'administration reconnaissait elle-même pendant ce GT que les financements liés aux fonds FTAP étaient souvent très en avance de phase quant à l'estimation des ETP. Pendant ce temps, les suppressions de postes de géomètres se poursuivent, ils sont désormais moins de 900 sur le territoire, et la solution techniciste du Foncier Innovant risque fort d'accentuer la tendance.

Solidaires Finances Publiques ne se contente pas d'une position « d'insider » pour critiquer la mise en place de ce projet, la seule suppression de poste des personnels n'est pas notre seule réserve. Les détections des piscines non déclarées n'échappent pas à certains biais algorithmiques. Si 10 % des piscines détectables semblent passer à travers les mailles du Filet IA, près de 5 % sont détectées par erreur et généreront un contentieux que les agents devront traiter. La DGFIP refuse d'affiner la question de l'augmentation volumétrique du nombre de contentieux qui auront un impact disparate sur les services fonciers. Elle s'enferme derrière un pourcentage moyen qui ne reflétera pas la réalité des différentes situations de départements dont les détections de piscines auront été plus importantes.

Détection

La détection des bâtiments quant à elle est encore moins spectaculaire. Près de 81 % de détections des bâtiments de plus de 60m² conduisent à un rejet, soit parce qu'ils ont déjà été détectés comme bâtiment déclaré, soit parce qu'ils correspondent à des places de parking ou autre détail topo. Quant au petit bâti il est bien plus difficile d'arriver à le détecter par IA et ne représente que peu d'intérêt fiscal. Contrairement à la légende urbaine entretenue par les médias, le temps où l'on détectera automatiquement les vérandas non déclarées n'est pas arrivé.

Report automatique au plan

L'autre volet du Foncier concerne le report automatique au plan. On touche ici au cœur des métiers des géomètres qui se retrouvent en concurrence directe avec un outil algorithmique. La reproduction du dessin par IA est moins précise, la technologie s'appuie sur des prises de vue aérienne mises à jour seulement tous les 3 ans. Pourtant l'objectif affiché est de ne faire dessiner par les géomètres que les bâtiments « emblématiques » détectés par l'IA. Sur la question du report automatique des bâtiments Solidaires Finances Publiques a fait confirmer en GT que des expérimentations seront menées par le SDNC sur les départements 79 et 83. A terme, quelles conséquences pour le plan. Ainsi les bâtiments dessinés par IA seront représentés différemment sur le plan et ne pourront servir d'appui pour le dessin des géomètres experts. Notons que l'Alsace Moselle dont la particularité du livre foncier oblige juridiquement à la garantie d'une certaine précision bloque la DGFIP dans la réalisation de ces projets.

Externalisations

Concernant les externalisations, *Solidaires Finances Publiques* maintient que le recours à des entreprises privées comme Google et Cap Gemini ne sont pas l'idée du siècle. Au delà de la seule symbolique, la DINUM elle-même avait dans son avis mis en garde contre l'utilisation d'un cabinet de conseil informatique privé chargé à la fois de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage ce qui n'est pas sans risque pour la maîtrise des coûts finaux du projet. Aujourd'hui et contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la mise en place du Foncier Innovant, l'ensemble de la chaîne est encore loin d'avoir été entièrement internalisée. 30 millions d'euros ont officiellement déjà été dépensés depuis 2021. Côté infrastructure technique, l'utilisation du cloud public (gsc) pour traiter les images aériennes de l'IGN avec des modèles IA destinés à faire ressortir des positions de piscine ou de bâtiments restera le domaine de Google faute de moyens et de compétences en interne. En effet, Nubo, le cloud de la DGFIP, n'a pas la puissance de calcul suffisante et n'est pas techniquement encore mûr pour pouvoir réaliser ces opérations en amont. Idem pour la partie FME réalisée et développée par Capgemini, à savoir la correction des effets de parallaxe, de débords de toit le recalage, les croisements topos et fiscaux restent pour le moment de la compétence de la boîte privée ce qui est plutôt gênant pour une DGFIP qui clame vouloir être souveraine dans la maîtrise du projet Foncier Innovant.



Des algos, encore des algos

La maîtrise de l'intégralité de la chaîne algorithmique n'est pas encore de la pleine compétence de la DGFIP quand bien même la DGFIP investit sur des profils de data scientists par la contractualisation. L'administration a assuré que l'entraînement algorithmique ne s'opérerait plus par des sociétés tierces mais bien par les opérateurs photogrammètres de la DGFIP. Ce dernier point permettra d'éviter de recourir à des travailleurs du clic à Madagascar rémunérés entre 80 et 150 euros mensuels. Enfin la DGFIP a reconnu envisager de travailler avec deux nouvelles start-up françaises, notamment la Start-up Luxcarta, pour l'utilisation d'une nouvelle technologie algorithmique opensource s'appuyant notamment sur l'approche par framefield. Cette dernière a pour ambition d'améliorer les contours des bâtis détectés par l'IA. La DGFIP avance que les sommes engagées ne seront pas élevées et que les échanges se feront dans un intérêt « académique ». *Solidaires Finances Publiques* s'étonne du caractère philanthropique de boîtes privées et imagine qu'elles se rémunéreront d'une façon ou d'une autre, peut-être par l'enrichissement de leur technique algorithmique grâce aux traitements opérés sur le Foncier Innovant ou pire par l'acquisition de jeux de données fournies gracieusement par l'Administration.

Géomètres impactés

Si l'administration se plaît à caricaturer les positions syndicales en rassurant sur le caractère inoffensif de l'IA pour les emplois de géomètre la réalité est tout autre. Le Foncier Innovant poursuit une politique plus globale conduite par la DGFIP : les géomètres deviennent une variable d'ajustement des services fonciers et sont de plus en plus repositionnés sur des missions fiscales. Par ailleurs, leurs déplacements sont de plus en plus contraints et leur cœur de métier, à savoir la topographie, devient une mission qui est de moins en moins valorisée et de plus en plus déléguée aux Brigades Nationales d'Intervention Cadastreuses (BNIC). Pour *Solidaires Finances Publiques* il est inacceptable que les géomètres ne se déplacent que pour la levée de bâtiments dit emblématiques.

ID des bâtiments

Sur la question des identifiants générés sur le bâti, l'administration prétend vouloir l'intégrer dans l'ensemble de nos bases. L'objectif affiché est de valoriser nos propres jeux de données et éviter que ces opérations ne soient réalisées que par des start-ups avec l'open data et le croisement des jeux de données. La création d'un identifiant pour le bâti qui le relierait dans le code à sa parcelle d'implantation est la conséquence de la directive Inspire.

Révision des valeurs locatives et GMBI

La revalorisation des valeurs locatives pour les locaux d'habitation, éternel serpent de mer et sans cesse repoussé depuis 1970, a une fois de plus été décalée. Alors qu'elle était envisagée pour l'année 2026 elle a été décalée de 2 ans. Les disparités entre les territoires des montants d'imposition des taxes foncières et taxes d'habitation pour les résidences secondaires ne sont pas prêtes de se résorber. Pour autant le déploiement de GMBI perdure. *Solidaires Finances Publiques* s'inquiète d'une dématérialisation des étapes déclaratives, notamment des H1, avec un suivi et relances automatisés. *Solidaires Finances Publiques* exige une formation aux nouveaux modules, notamment SURF et EVALOC à la hauteur des agents. *Solidaires Finances Publiques* s'inquiète du retard de livraison de la version définitive d'EVALOC qui contraint les agents à des saisies manuelles supplémentaires.